

# Industrie: Enfin le vrai décollage

• Capitaliser sur l'existant et gagner 9 points sectoriels dans le PIB

• Création d'un demi-million d'emplois sur 10 ans

**C'**EST hier mercredi que le nouveau plan de développement industriel a été présenté devant le Souverain à Casablanca. L'objectif est de faire de l'industrie le levier majeur de la croissance économique. Il s'agit de capitaliser sur l'existant tout en opérant les réajustements nécessaires. Car, de l'avis même du ministre de l'Industrie et du Commerce, Moulay Hafid Elalamy, «le constat des carences est connu et le diagnostic fait consensus parmi les acteurs publics et privés».

En clair, le Maroc n'exploite pas encore tout son potentiel industriel. Pour-

tant, le pays ne manque pas d'atouts. Il se distingue par sa stabilité politique, son ouverture sur un marché de 1 milliard de consommateurs et par une attractivité avérée des investissements étrangers. Mais son rythme de croissance industrielle reste en dessous de celui constaté chez la majorité des pays émergents. Notre industrie est fragmentée, polarisée et concurrencée par l'informel. Son tissu est aussi dominé par des acteurs faiblement intégrés aux nouveaux métiers mondiaux du Maroc.

Quant à la PME, elle souffre d'un déficit de consolidation et peine à atteindre la taille critique pour accéder aux marchés



Tout le gotha du monde des affaires a pris part à la présentation devant le Souverain du nouveau programme d'accélération industrielle (Ph. MAP)

extérieurs. Elle manque aussi de profils compétents et rompus à l'activité industrielle. «Il faut mettre à niveau nos ressources humaines pour qu'elles soient plus compétitives et mieux adaptées aux besoins de l'entreprise», insiste le ministre de l'Industrie.

L'autre grand frein au développement industriel est constitué par les

dans l'immédiat pour parachever l'édifice industriel. Le plan Emergence, puis le Pacte national pour l'émergence industrielle ont posé le jalon de cet édifice. Maintenant, il s'agit d'en accélérer la cadence. Le nouveau programme présenté hier s'appuie sur dix mesures clés. (Voir articles pages 3 à 7). Les mesures phares tiennent à la mise en place d'un Fonds de

## Cinq défis sur 10 ans

**L**E premier défi tient à l'accroissement de la capacité d'absorption de nouveaux actifs. Ils sont estimés à 1,3 million de personnes sur la prochaine décennie. L'objectif est de créer un demi-million d'emplois sur la période dont la moitié proviendrait des IDE et l'autre du tissu d'acteurs locaux. En second lieu, il faut augmenter de 9 points la part de l'industrie dans le PIB pour la faire passer à 23% en 2020 contre 14% actuellement.

Le troisième défi consiste à donner un contenu réellement industriel à l'offre exportable. Avec une diversification par produits et par marchés pour multiplier par 5 fois le volume de l'export. Quant au quatrième challenge, il se traduit par la montée en gamme de la capacité d'accueil et de réactivité aux besoins d'investisseurs étrangers. Dans l'objectif de drainer 30 fois plus d'IDE. Reste enfin l'amélioration de la productivité. Un chantier prioritaire pour consolider le positionnement du Maroc sur le marché des IDE et à l'export. □

parcs dont la sous-valorisation s'avère un dénominateur commun à l'ensemble des régions. Dans une démarche de pragmatisme économique, ces parcs doivent répondre aux mutations que connaît l'industrie. A cet effet, «le couple territoire-industrie, tel que spécifié dans la nouvelle Constitution doit faire l'objet d'une étude approfondie», suggère le ministre de l'Industrie. S'il est essentiel que les régions puissent exprimer leur potentiel industriel, il est aussi fondamental que l'Etat exerce son rôle de régulateur et de solidarité inter-territoires. Ce sont entre autres les contraintes qu'il faut lever

développement industriel qui sera doté de 20 milliards de DH sur les six années prochaines et la mobilisation de 1.000 ha de foncier public. La Charte d'investissement sera aussi adaptée aux nouvelles orientations et le système bancaire appelé à renforcer ses financements. A charge aussi pour l'Etat de servir d'exemple sur le respect des délais de paiement. □

A. G.



# Industrie: Un fonds de 20 milliards de DH

• Le bras financier de la stratégie

• Le foncier public mobilisé pour les zones industrielles

LA stratégie industrielle aura son bras financier : un fonds d'investissement industriel public. Doté d'un montant de 20 milliards de dirhams d'ici 2020, ce fonds accompagnera les chantiers de la stratégie. «Il permettra à notre tissu industriel de se consolider, de se moderniser, de développer sa capacité de substitution et de s'internationaliser», souligne Moulay Hafid Elalami, ministre de l'Industrie.

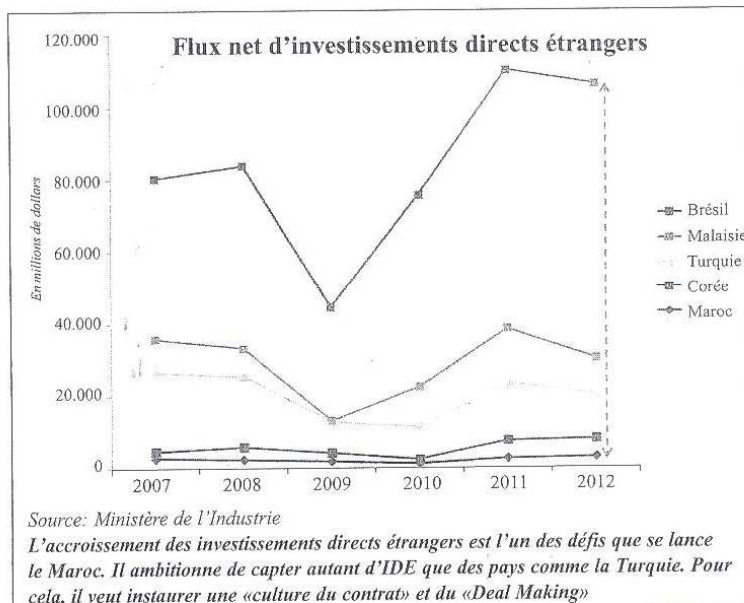
Ce fonds dont la création a été annoncée lors des Assises de l'industrie tenu hier mercredi 2 avril, à Casablanca, fait partie des mesures de soutien financier qui seront mobilisés pour l'accélération de l'industrie. Il a fait l'objet d'une convention signée devant le Souverain. C'est le cas aussi d'une

convention de partenariat portant sur le financement des entreprises dont le but est de fixer les conditions préférentielles accordées par les banques pour le renforcement de la compétitivité industrielle à long terme. Une offre intégrée de financement de l'investissement, de l'exploitation, de l'internationalisation et de la transmission des entreprises ayant une activité à caractère industriel devrait être proposée. Idem pour un dispositif de cofinancement et de garantie dédié à ce secteur et à la TPE.

Au total, vingt neuf conventions ont été paraphées lors de ces assises. Celle-ci vont de l'appui financier d'entreprises opérant dans le textile (voir article page 7), à la mobilisation du foncier en passant par la formation et le développement de l'export (convention avec l'Asmex).

**- Du foncier pour les zones industrielles**

Pour accompagner la stratégie de développement des parcs industriels locatifs, l'Etat mettra à disposition 1.000 hectares.



Les conditions et modalités sont précisées dans une convention qui met l'accent sur la réhabilitation des espaces d'accueil industriels existants. Une autre convention relative à l'aménagement, le développement et a gestion du Parc industriel locatif intégré le Casablanca (143 hectares) a été également paraphée.

**- Une task force pour l'Afrique**

Climat des affaires, attractivité du Royaume... un groupe de travail s'attaquera à ce chantier. Une task force se chargera aussi d'élaborer dans un délai de six mois une stratégie d'amélioration de l'intégration africaine à travers les forces économiques. Ces mesures ont fait l'objet d'une convention renforçant ainsi les choix stratégiques du Maroc qui veut intégrer l'Afrique dans toutes les stratégies. Une convention de partenariat a également été signée entre le ministère de l'Industrie et la Chambre du commerce et d'industrie du Maroc en Côte d'Ivoire. Objectif, la mutualisation des efforts pour le développement des relations économiques ainsi que le renforcement des investissements marocains en Côte d'Ivoire. Le rapprochement des hommes d'affaires des deux pays et leur accompagnement est également prévu.

**- Contrat-programme pour l'agroalimentaire**

Les choses avancent doucement pour l'agroalimentaire. La profession via la Fenagri vient de parapher un mémorandum d'entente pour la définition d'une stratégie de développement du secteur et l'élaboration d'un projet de contrat-programme. L'agroalimentaire qui fait partie des métiers mondiaux accuse des difficultés en particulier en matière de disponibilité de la matière première et de butoir de TVA.

**- Plan de développement des IMM**

Les opérateurs des industries métallurgiques et mécaniques ont leur convention de développement. Elle se base sur l'intégration du secteur dans le développement de l'industrie marocaine et la création d'une offre exportable. L'idée est de positionner le secteur des IMM en tant que fournisseur des marchés applicatifs (le BTP, l'automobile, l'aéronautique, le ferroviaire, la chimie, parachimie, et la construction de centrales solaires et éoliennes).

**- Chimie, carrières, automobile...**

D'autres secteurs ont signé des conventions avec le ministère de l'Industrie chimie, parachimie, offshoring... Le Fond, Hassan II apportera un appui à l'investissement des secteurs de la chimie, parachimie et à l'industrie pharmaceutique. Le gouvernement qui fait dorénavant de l'intégration une priorité veut aussi développer l'offre exportable des IMM et positionner ce secteur en tant que fournisseur incontournable de l'automobile, l'aéronautique, etc. Il s'attellera aussi à la création d'un écosystème industriel de valorisation des matériaux de carrières. Un nouvel élan sera aussi donné à l'offshoring (activités CRM, BPO et ITO) via la création d'un environnement favorable à un meilleur positionnement de la destination Maroc et en encourageant, notamment, la montée en gamme des activités externalisées au Maroc. L'objectif est d'atteindre 113.000 emplois à l'horizon 2020 dans le secteur avec un PIB de 16,6 milliards de DH. Dans l'automobile les opérateurs s'engagent à développer le tissu de la sous-traitance et à améliorer le positionnement. □

K. M. & I.L. B.





# Retour d'espoir pour le textile?



• Des conventions signées avec 5 entreprises de l'amont pour 70 millions de DH

• La tutelle promet de mettre les moyens pour «sécuriser» le marché local

• Centrer les efforts sur la compétitivité hors prix, créer de la valeur ajoutée, le message

**P**ROMESSES intéressantes pour l'avenir du secteur du textile, dans le programme d'accélération industrielle 2014-2020 présenté hier au Souverain à Casablanca. En tout cas, le secteur continue d'y croire.

Dans une très large perspective et avec de nombreuses mesures à mettre en place, les objectifs de la convention cadre du secteur permettraient d'atteindre un PIB autour de 19 milliards de DH, des exportations sectorielles de l'ordre de 34 milliards de DH et des emplois de 230 à 240.000 personnes à l'horizon 2025. Toutefois, la tutelle reste consciente des enjeux et surtout des difficultés à atteindre de tels objectifs, ainsi que le rappelle Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'Industrie, en mettant l'accent sur les dangers du positionnement actuel du Maroc.

## Argument caduc

Celui-ci continue à s'appuyer sur un argument qui n'en est plus un aujourd'hui, à savoir le faible coût de la main-d'œuvre (cf. notre édition n° 4241 du 26 mars). Alors que le Royaume devient presque aussi cher que la Turquie en matière de coûts horaires de la main-d'œuvre industrielle, avec des estimations pour 2015, de 3,2 dollars nous concernant et 5,2 dollars pour le pays d'Atatürk. Mieux que cela, le Maroc serait plus cher que la Tunisie, la Chine, la Bulgarie, l'Égypte et l'Inde.

Les statistiques sur lesquelles s'est appuyée la tutelle pour rappeler cette vérité (réalisées par plusieurs grandes signatures dont Economist Intelligence Unit, Cabinet Werner International ou encore la Banque mondiale) font prendre conscience de l'urgence de la situation: «il faut

sortir de cette position intermédiaire et centrer tous les efforts sur la compétitivité hors prix», «produire davantage

tissement initial, soit 20,2 millions de DH. Idem pour Sefita (filière du finissage et de la teinture sur pièces) avec

## TVA différenciée

**C**ES mesures et surtout le chamboulement mondial de l'industrie textile dans les années à venir, les professionnels les avaient déjà anticipés dans le moindre détail en présentant leur Vision 2025, en 2012 déjà. Pour l'heure, les professionnels continuent de croiser les doigts dans l'attente de voir le reste de leurs propositions, avec lesquelles la nouvelle tutelle est en accord, aboutir. Les négociations coïncident au niveau du ministère des Finances, qui a du mal à lâcher du lest. En effet, certaines requêtes concernent la mise en place d'une TVA différenciée pour le secteur, de 20% pour l'import des matières premières et de 10% pour le produit fini fabriqué localement, afin d'encourager le tissu industriel et d'assurer une transparence du marché. Une différence entre les industriels et les négociants qui ne répond pas aux règles de l'OMC et qui représente un manque à gagner pour l'Etat. □

de valeur ajoutée dans un écosystème favorable à une meilleure intégration du secteur) et «améliorer le positionnement du secteur au sein des marchés internationaux par le développement d'une offre adaptée aux attentes des marchés», précise le ministre de l'Industrie.

## Premier pas

Si la Turquie (dont le secteur est totalement intégré) a les moyens de sa politique, l'industrie textile marocaine, elle, doit construire son propre amont, quels que soient les objectifs fixés. Une mutation qui exige un accompagnement car le secteur est toujours, et de plus en plus, gangrené par la prolifération de l'informel, la sous-facturation et la contrebande. Il est aussi fortement pénalisé par les banques dont la frilosité manifeste les dissuade de suivre un secteur qu'elles estiment en perte de crédibilité. Aussi, un premier pas avait été effectué par le ministère de l'Industrie avec le lancement en 2011 du projet des agrégateurs-convertisseurs-distributeurs, pour la création de locomotives nationales ce qu'aujourd'hui Elalamy surnomme «des écosystèmes, catalyseurs de la transformation, capables de favoriser l'émergence d'industries leaders et mentors de PME». Même si les critères de sélection sont en cours de révision, la tutelle continue à encourager le développement de l'amont. Une aide financière de 20% du montant total de l'investissement a été accordée à deux entreprises spécialisées dans la filière textile à usage technique: Plastima (16 millions de DH) et Maroc Quality Knitting (9,92 millions de DH). La société Paris-Texas qui se distingue, elle, dans le finissage impression et teinture a également reçu 20% de son inves-

20 millions de DH et Tintcolor (filiale du tricotage) avec 3,376 millions de DH. Elalamy qui promet de «sécuriser et développer le marché local à travers le renforcement structurel des acteurs

formels et transparents» compte également «fixer les conditions préférentielles accordées par les banques pour le renforcement de la compétitivité industrielle à long terme». Un package sur mesure pour les entreprises à caractère industriel total ou partiel. Et en guise d'encouragement, une convention a aussi été conclue pour la mise en place d'un dispositif de cofinancement et de garantie dédiée à l'industrie et à la TPE avec l'octroi de conditions préférentielles. Cela permettrait aux grands comptes de bénéficier de gains de compétitivité en intégrant dans leur chaîne de valeur des PME/TPE performantes innovantes. Une politique ambitieuse, mais pas impossible, à condition d'y mettre les moyens. Un fonds de 20 milliards de DH sur la période 2014-2020 y sera consacré. □

Radia LAHLOU